



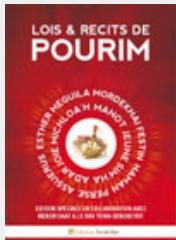
Traité Betsa

Michna 4 - Chapitre 2

בֵּית שְׁמָאי אָמַרְיָן, מְבִיאִים שְׁלָמִים, וְאֵין סּוּמְכִין עֲלֵיכֶם, אָבֵל לֹא עֲוֹלֹת; בֵּית הַלְּ אָמַרְיָן, מְבִיאִין שְׁלָמִים וְעֲוֹלֹת, וְסּוּמְכִין עֲלֵיכֶם.

L'Ecole de Chamaï dit : « on offre des sacrifices volontaires (Chélamim) sans imposition des mains, mais on n'offre pas d'holocaustes ('Ola). L'Ecole d'Hillel dit : « on peut offrir des sacrifices volontaires et des holocaustes et imposer les mains ».

Lois & Récits de POURIM



Comprendre le sens et appliquer les lois de la joyeuse fête de Pourim. L'histoire détaillée de la Mégüila d'Esther, réflexions sur la vraie joie"..."

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions